

F.F.T.T. – CD 93 TT

1 - 3 Rue de la Poterie

93200 SAINT - DENIS

Tél : 01 48 31 83 22

@Mail : ffft.ssd@wanadoo.fr

Site Internet : www.cd93tt.fr



**TENNIS DE TABLE
COMITÉ DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

SAISON 2018 / 2019

SPÉCIAL

1) STATISTIQUES DES INSCRITS APRÈS LE 3^{ème} TOUR

2) RÉSULTATS DU 2^{ème} TOUR

3) POULES DU 3^{ème} TOUR

RÉCAPITULATIF DES MONTÉES :

Messieurs	ME	M18	M15	M13	M11
D1 → R2	3*	2	2	2	2
D2 → D1	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe
D3 → D2	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe

* 1 montée supplémentaire accordée au CD93 à l'issue du 1^{er} et 3^{ème} tour

Dames	DE	D18	D15	D13	D11
D1 → R2	2**	2**	2**	2**	2**
D2 → D1	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe	4 par groupe

** 2 montées pour nos deux départements fusionnés du CD93 / CD95.

La ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou des montées supplémentaires à nos deux départements fusionnés du CD93 / CD95, en tenant compte des descentes des divisions supérieures.

Les descentes des joueurs sont faites en fonction des descentes des joueurs de l'échelon Régional.

Dans toutes les catégories messieurs, au minimum descendront dans les divisions inférieures, tous les joueurs classés 13^{ème} à 16^{ème} et ce dans chaque groupe. Compte tenu des éventuelles descentes de régional (néant) des repêchages (hors joueurs classés 13^{ème} à 16^{ème}) ou des montées supplémentaires pourront être accordées afin de compléter les divisions.

Si le groupe de la dernière division départementale est incomplet, le Responsable Départemental peut accorder moins de 3 montées.

INFORMATIONS SUR CRITÉRIUM FÉDÉRAL (INDIVIDUEL) POUR LES CLUBS DU 93 ET POUR LES JUGE - ARBITRES

Recommandations aux Juges - Arbitres :

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur qui quitte le lieu de la compétition sans prévenir le juge arbitre alors qu'il lui reste une partie à arbitrer, pour le tour considéré, descend dans l'échelon immédiatement inférieur, le joueur ne peut remonter dans sa division de départ avant deux tours.

Si vous donnez un carton (jaune ou rouge) assurez-vous que le joueur a bien pris connaissance de son carton au moment de l'incident. N'oubliez pas de faire signer la fiche de partie au joueur ou à la joueuse concerné(e) et de joindre impérativement cette fiche de partie avec la poule ou le tableau.

Compléter également les cases prévues dans votre rapport.

Après le tirage au sort, il faut inscrire la lettre attribuée sur la feuille de poule et le tableau.

Rappel des points attribués lors des poules :

- victoire 2 points
- défaite 1 point
- abandon 0 point

Un joueur non présent 15 minutes après l'appel de sa 1^{ère} partie est déclaré forfait, il marque 0 point et son adversaire est crédité des 2 points de victoire. S'il est présent à l'appel de sa 2^{ème} partie, il peut disputer ses éventuelles parties restantes. Dans le cas contraire il est déclaré forfait général, ses adversaires n'étant alors pas crédités des 2 points victoires.

Postez dès le lundi les résultats, poules, tableaux, fiches de parties et votre rapport au Responsable Départemental (enveloppe avec adresse fournie par le CD93TT).

Constitution des groupes et déroulement sportif :

- 1) de 13 à 20 participants => 4 poules de 3 à 5 joueurs puis tableau de 16 joueurs où toutes les places sont disputées. Le joueur classé 5^{ème} de poule ne sera pas intégré dans le tableau, il ne disputera pas de match de classement et sera classé 17^{ème} du groupe.
- 2) de 7 à 12 participants => 2 poules de 3 à 6 joueurs. Ensuite il sera organisé des 1/2 finales croisées entre les 2 premiers de chaque poule. Les vainqueurs des 1/2 finales se rencontreront pour disputer la finale, les perdants la place 3^{ème} / 4^{ème}. Des rencontres de classement pourront être effectuées entre les autres joueurs classés avec le même système pour faire un classement général.
- 3) 6 participants ou moins => 1 poule unique qui détermine le classement final. Pas de tableau ou de match de classement à disputer.

La Commission Sportive Départementale préconise de modifier les poules si le nombre de joueurs absents déséquilibre les poules. En effet, afin d'avoir un tableau homogène et permettre aux joueurs de disputer un nombre de matchs similaires il est demandé aux JA de ne pas laisser une poule de 2 et une poule de 4, une poule de 3 et une poule de 5, etc.

Concernant les féminines, un regroupement est opéré avec le département 95. Si le nombre d'engagées ne permet pas de constituer au moins une poule, elles seront incorporées avec les messieurs dans la dernière division de leur catégorie.

Licenciation / Pointage de joueurs :

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606.2 : Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « SmartPing » pour smartphones (Android et IOS)

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves Départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1^{ère} phase au cours de la 2^{ème} phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge arbitre et/ou l'arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Règlementation sportive

Quelle que soit la catégorie, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.

Le club organisateur doit fournir des balles agréées en plastique.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur qui quitte le lieu de la compétition sans prévenir le juge arbitre alors qu'il lui reste une partie à arbitrer, pour le tour considéré, descend dans l'échelon immédiatement inférieur, le joueur ne peut remonter dans sa division de départ avant deux tours.

Les poules vous sont communiquées sous réserve. Elles pourront être modifiées pour tenir compte d'excuse reçue ou de repêchage en Régionale.

Absences lors d'un tour du Critérium Fédéral :

Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence **le Responsable Départemental du Critérium Fédéral ainsi que le Secrétariat du Comité Départemental de la Seine - Saint - Denis** pour permettre de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le responsable de l'épreuve, le juge arbitre, et le secrétariat du CD 93.

Tout joueur absent, dans tous les cas, **devra s'excuser par écrit ou @mail, accompagné obligatoirement d'un justificatif et ce au plus tard 4 jours après le tour considéré, auprès du Responsable Départemental du Critérium Fédéral avec copie au secrétariat du Comité Départemental (voir l'adresse ci-dessous).**

Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la Commission Sportive Départementale : voyages scolaires, Service National Universel, hospitalisation du joueur, décès (parents, enfants, fratrie), le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2^{ème} forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve. **Faute d'excuse écrite et justifiée, le joueur sera déclaré forfait général pour la saison et une pénalité financière de 10€ sera appliquée à son club.**

Par courrier à : Monsieur Cyrille GOULET

14 Rue de Boussois, Escalier 1, 93800 EPINAY SUR SEINE

Tél. : 06.64.38.56.23

/ @mail à : fft.ssd@wanadoo.fr

/ cgoulet93@yahoo.fr

Le Secrétariat du CD 93 TT